

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DAE 360 63 allée Paris-Ivry (ex 15 rue Jean-Antoine de Baïf 13e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Amis de l'ESS'pace.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la convention d'occupation du domaine public conclue le 28 janvier 2016 entre la Ville de Paris et l'association Les Amis de l'ESS'pace sur le local situé 63 allée Paris-Ivry (ex 15 rue Jean-Antoine de Baïf 13e) ;

Vu le projet de délibération du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Amis de l'ESS'pace ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 29 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Marie-Christine LEMARDELEY au nom de la 6e Commission,

Délibère

Article 1 : Est approuvé l'avenant à la convention d'occupation du domaine public susvisée, reportant l'échéance de la convention au 27 juillet 2022.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant objet de l'article 1.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO